

## G. Commissions Pré-AFFELNET et Commissions Passerelles

### G-1. Commissions Pré-AFFELNET

Pour un certain nombre de cas particuliers, la commission Pré-AFFELNET étudiera les dossiers des élèves proposés et émettra un avis pour chacune des candidatures. Un avis favorable ne garantit pas une affectation systématique dans la formation demandée.

Deux commissions Pré-AFFELNET dont la composition sera arrêtée par l'IA-DASEN de chaque département auront lieu :

- **Le mercredi 27 mai 2026** pour une affectation en 2<sup>nd</sup>e GT, 2<sup>nd</sup>e professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP (retour des dossiers papiers à la DSDEN **pour le 11 mai 2026 dernier délais**).
- **Le mardi 02 juin 2026** pour une affectation en 1<sup>ère</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> technologique (retour des dossiers papiers à la DSDEN **pour le 21 mai 2026 dernier délais**).

**A noter** : Les dossiers des élèves seront transmis à la DSDEN du département demandé en 1er vœu.

Public concerné	Éléments à joindre à la commission et modalités de saisie dans AFFELNET
Cas médicaux	<u>L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations.</u> Les éléments médicaux doivent préalablement faire l'objet d'un avis par le médecin scolaire de secteur. Le dossier d'affectation du niveau concerné et les éléments médicaux (sous pli confidentiel) sont à transmettre à la DSDEN. En fonction de ces éléments, la commission étudiera l'attribution d'un bonus médical de 30000 points qui sera saisi par la DSDEN.
Elèves de classe relais souhaitant une entrée en 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou en 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle	<u>Pour une candidature en CAP ou en 2<sup>nd</sup>e Professionnelle, l'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations dans AFFELNET Lycée,</u> puis transmet le dossier post 3 <sup>ème</sup> à la DSDEN accompagné des bulletins scolaires et d'un compte rendu du Psy-EN.
Elèves EANA non scolarisés souhaitant une entrée en 1 <sup>ère</sup> année de CAP, 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle, 1 <sup>ère</sup> Professionnelle, 2 <sup>nd</sup> e GT ou en 1 <sup>ère</sup> GT	Le CIO transmet à la DSDEN le dossier d'affectation du niveau concerné accompagné d'un compte rendu du Psy-EN et dans la mesure du possible tout élément permettant d'apprécier le niveau de l'élève (bulletins, diplômes, test de positionnement...).
	<b>Les dossiers recevables seront saisis par la DSDEN</b> <b>A noter :</b> - Pour une affectation en CAP, le niveau A2 est attendu sur toutes les composantes de français (compréhension orale et écrite et production orale et écrite) ainsi qu'un niveau CM2/6 <sup>ème</sup> en mathématiques. - Pour une affectation en 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle, le niveau B1 est attendu en français ainsi qu'un niveau 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> en mathématiques. - Pour une affectation en 2 <sup>nd</sup> e GT/1 <sup>ère</sup> GT, le niveau B1+ est attendu en français ainsi qu'un niveau 3 <sup>ème</sup> / 2 <sup>nd</sup> e en mathématiques.
Elèves relevant de la MLDS (PAIP)	<u>Pour une candidature en 1<sup>ère</sup> professionnelle, 2<sup>nd</sup>e GT ou en 1<sup>ère</sup> GT, l'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations dans AFFELNET Lycée (sauf pour une affectation en 1<sup>ère</sup> Générale),</u> puis transmet le dossier spécifique MLDS accompagné des bulletins scolaires de la dernière classe suivie à la DSDEN concernée.
Elèves relevant de l'éducation récurrente (dossier à constituer en CIO).	<b>Transmettre le dossier d'affectation du niveau concerné</b> accompagné de la fiche de retour en formation initiale, d'une copie des éventuels diplômes obtenus, du relevé de note du dernier diplôme obtenu ainsi que des bulletins de la dernière classe suivie. Avec ces éléments, la commission Pré-AFFELNET établira les notes sur 20 à saisir. <b>Les dossiers recevables seront saisis par la DSDEN.</b>

Elèves de 3 <sup>ème</sup> ou de 2 <sup>nde</sup> GT souhaitant intégrer la 2 <sup>nde</sup> professionnelle « Métiers de la Maintenance des Matériels et des Véhicules » section Franco-Allemande du lycée André Citroën de Marly (57)	<b>Transmettre le dossier d'affectation du niveau concerné</b> accompagné de la fiche de candidature spécifique à la formation et des bulletins de 3 <sup>ème</sup> (ajouter les bulletins de la classe de 2 <sup>nde</sup> GT pour les élèves qui en sont originaires). <b>Les dossiers recevables seront saisis par la DSDEN de Moselle.</b>
Elèves de 3 <sup>ème</sup> SEGPA souhaitant une entrée en 1 <sup>ère</sup> année de CAP spécifique (CF j4-2).	<u>L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations dans AFFELNET Lycée</u> , puis transmet le dossier académique à la DSDEN pour une affectation en 1 <sup>ère</sup> année de CAP accompagné des bulletins trimestriels de 3 <sup>ème</sup> et d'un compte rendu du Psy-EN.
Elèves d'ULIS (collège ou LP) souhaitant une entrée en année de CAP spécifique (CF j4-2).	<u>L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations dans AFFELNET Lycée</u> , puis transmet le dossier académique à la DSDEN pour l'affectation en 1 <sup>ère</sup> année de CAP accompagné de l'avis du LP dans le cas où l'élève a participé à un stage d'immersion, la « Fiche d'informations complémentaires pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> ULIS et ULIS LP » (cf. annexe G2), l'outil de positionnement des ULIS et d'un compte rendu Psy-EN.
Elèves de 2 <sup>nde</sup> Professionnelle, de 1 <sup>ère</sup> année de BMA2 et de 1 <sup>ère</sup> Professionnelle demandant une 1 <sup>ère</sup> Professionnelle hors concordance	Les dossiers de candidature en 1 <sup>ère</sup> professionnelle seront à transmettre à la DSDEN du département demandé en 1 <sup>er</sup> vœu <b>ET</b> une saisie des vœux sera à effectuer dans AFFELNET Lycée par l'établissement d'origine.
Elèves de Terminale CAP demandant une 1 <sup>ère</sup> Professionnelle hors concordance	<u>L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations</u> , puis transmet le dossier académique à la DSDEN pour l'affectation en 1 <sup>ère</sup> professionnelle.
<b>Cas non réglementaires :</b> Elèves de Terminale CAP, de 1 <sup>ère</sup> et Terminale BAC Professionnelle et de 1 <sup>ère</sup> et Terminale Générales et Technologiques souhaitant une 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou de 2 <sup>nde</sup> Professionnelle	Ces situations ne sont pas éligibles sauf cas particuliers à justifier : <u>L'établissement d'origine transmet les dossiers de candidature correspondant à l'affectation souhaitée</u> (1 <sup>ère</sup> année de CAP ou 2 <sup>nde</sup> Professionnelle) à la DSDEN du département demandé en 1 <sup>er</sup> vœu. <b>⚠ Aucune saisie de vœux dans Affelnet Lycée n'est attendue pour les affectations en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou 2<sup>nde</sup> Professionnelle. Toute saisie sans transmission de dossier sera supprimée.</b>
<b>Cas non réglementaires :</b> Elèves de 1 <sup>ère</sup> CAP, de T <sup>ale</sup> GT, T <sup>ale</sup> BT, T <sup>ale</sup> BMA2 ou T <sup>ale</sup> professionnelle souhaitant une 1 <sup>ère</sup> professionnelle, technologique ou générale	Ces situations ne sont pas éligibles sauf cas particuliers à justifier : <u>L'établissement d'origine transmet les dossiers de candidature correspondant à l'affectation souhaitée</u> (1 <sup>ère</sup> professionnelle, technologique ou générale) à la DSDEN du département demandé en 1 <sup>er</sup> vœu. <b>⚠ Aucune saisie de vœux dans Affelnet Lycée n'est attendue pour les affectations en 1<sup>ère</sup> professionnelle ou technologique. Toute saisie sans transmission de dossier sera supprimée.</b>

## G-2. Commissions Passerelles

La commission passerelle étudiera les dossiers des élèves proposés et validera les avis émis par les chefs d'établissement. Deux commissions passerelles auront lieu :

- **Le lundi 18 mai 2026** pour une passerelle vers une affectation en 1<sup>ère</sup> professionnelle (retour des dossiers papiers à la DSDEN **pour le 12 mai 2026 dernier délais**).
- **Le mardi 02 juin 2026** pour une passerelle vers une affectation en 1<sup>ère</sup> technologique ou en 1<sup>ère</sup> générale (retour des dossiers papiers à la DSDEN **pour le 21 mai 2026 dernier délais**).

Elèves de 2 <sup>nde</sup> professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de BMA2, de 1 <sup>ère</sup> professionnelle ou de Terminale CAP demandant <b>une 1<sup>ère</sup> Technologique</b>	L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations dans AFFELNET Lycée, puis transmet le dossier académique à la DSDEN demandée en premier vœu pour une affectation en 1 <sup>ère</sup> Technologique.
Elèves de 2 <sup>nde</sup> professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de BMA2 ou de 1 <sup>ère</sup> professionnelle demandant <b>une 1<sup>ère</sup> Générale</b>	Les dossiers de candidature seront à transmettre à la DSDEN demandée en premier vœu pour une affectation en 1 <sup>ère</sup> Générale.
Elèves de 2 <sup>nde</sup> ou 1 <sup>ère</sup> GT demandant <b>une 1<sup>ère</sup> Professionnelle</b>	L'établissement d'origine saisit l'ensemble des informations, puis transmet le dossier académique à la DSDEN pour l'affectation en 1 <sup>ère</sup> professionnelle. <b>Une immersion dans la formation souhaitée est vivement conseillée, un avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil sera demandé et saisi par la DSDEN dans l'application AFFELNET Lycée.</b>

### Annexes : G. Commissions Pré-AFFELNET et Commissions Passerelles

- [G0. Tableau des commissions Pré-AFFELNET](#)
- [G1. Tableau des commissions Passerelles](#)
- [G2. Fiche d'informations complémentaires pour les élèves de 3<sup>ème</sup> ULIS et ULIS LP](#)
- [G3. Liste des classes ULIS LP](#)
- [G4. Dossier d'affectation MLDS](#)
- [G5. Fiche Bilan – sortie d'UPE2A](#)
- [G6. Fiche spécifique de retour en formation](#)